

Commune d'ALRANCE

PROCES - VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2024

Président : CLUZEL Bernard

Secrétaire de séance : DRULHE Thibault

Présents : BONNEFOUS Alfred - BONNEFOUS Jean-Louis - CAPOULADE Sébastien – CLUZEL Bernard – COUDERC Frédéric – DRULHE Thibault – GAUBERT Anne – SOUYRIS Emile - SOUYRIS Maryline - VERDIE Bernard

Ordre du jour :

Délibération tarifs assainissement 2025.
Délibération réforme redevance agence de l'eau
Délibération participation obligatoire pour les mutuelles labélisées
Délibération adoption du rapport RPQS pour l'assainissement 2023
Délibération CDG12 renouvellement convention médecine professionnelle
Délibération recrutement d'un vacataire pour le recensement de la population

Approbation par le Conseil du Procès-verbal de la séance du 26/09/2024 par 10 Voix

Objet : Tarifs assainissement 2025.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter les tarifs du Service assainissement afin de se rapprocher progressivement du tarif cible fixé par la Communauté de Communes dans l'étude relative au transfert de compétences « Assainissement ».

Pour rappel les tarifs appliqués en 2024 sont :

Part fixe annuelle à 90,00 €/an

Part proportionnelle à 1,20 €/m³

Compte tenu du compte rendu de la commission assainissement du 21/11/2024 de la CCLP , fixant les tarifs cible dans la perspective du transfert en 2026.

Les projections budgétaires ont permis de définir un tarif cible d'équilibre

Part fixe annuelle 90,00 €/an

Part proportionnelle 1,50 €/m³

Ayant atteint le tarif cible sur la part fixe annuelle de 90,00€ celui-ci ne sera pas augmenté pour 2025.

Concernant la part proportionnelle l'objectif est d'atteindre le tarif cible de 1,50€/m³.

Actuellement à 1,20€/m³ en 2024 nous proposons d'augmenter de 0,15€/m³ pour les deux années à venir.

Soit un part proportionnelle de 1,35 €/m³ en 2025 (1,20 €/m³ 2024 + 0,15 augmentation 2025)

Et une part proportionnelle de 1,50 €/m³ en 2026 (1,35 €/m³ 2025 + 0,15 augmentation 2026)

Ainsi le tarif cible de 1,50 €/m³ sur la part proportionnelle sera atteint en 2026.

Le Conseil Municipal accepte de porter la part proportionnelle à 1,35 € /m³ a compter du 1 janvier 2025.

Objet : Reforme redevance agence de l'eau

Dans le cadre de la réforme des redevances versées à l'Agence de l'Eau dès 2025 (eau et assainissement), il nous a été rappelé que les collectivités concernées doivent délibérer sur ces nouvelles redevances impérativement **avant le 1er janvier 2025**.

La redevance pollution d'origine domestique et la redevance modernisation des réseaux disparaissent pour être remplacées par la redevance sur la consommation d'eau, la redevance pour performance des réseaux d'eau potable et la redevance pour performance sur les réseaux assainissement.

Nous sommes concerné par la redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif pour nos 3 stations (le bourg, la Capelle-Farcel et le Mas Viala) en matière d'épuration des eaux usées.

Calcul de nouvelle redevance

Assiette x Tarif x Coefficient de modulation = Redevance
(m³ facturé) x 0,35 x 0,3 = 0,105 €/m³

Le tarif et le coefficient sont fixés par Adour Garonne

Le Conseil Municipal décide de fixer à 0,105 €/m³ HT la contre-valeur correspondant à la redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément aux prix du mètre cube d'eau assaini, applicable à compter du 1^{er} janvier 2025.

Objet : Rapport sur le Prix et Qualité du Service (RPQS) pour l'assainissement 2023.

Le RPQS est rendu obligatoire pour toutes les collectivités en charge d'une compétence en eau ou en assainissement par le décret du 6 mai 1995. Il doit être réalisé pour chaque compétence et présenté à l'assemblée délibérante. La diffusion du RPQS sur le site de l'Observatoire améliore l'accès à l'information sur la gestion des services et contribue à une plus grande transparence.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.
<https://www.services.eaufrance.fr//mon-territoire>

Le rapport a été réalisé avec l'aide d'Alicia Malcles d'Aveyron Ingénierie qui contrôle nos stations sur Alrance.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal accepte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2023.

Objet : Participation obligatoire à la protection sociale complémentaire risque prévoyance pour les mutuelles labélisées.

Le centre de gestion nous a informé de la participation financière obligatoire des collectivités relatif aux garanties de protection sociale complémentaire risque prévoyance des agents ayant souscrit une mutuelle complémentaire labélisée à compter du 1^{er} janvier 2025.

Nous avons proposé une participation de 7 euros mensuel par agent.

La participation financière sera versée aux agents détenant un contrat de prévoyance individuel labellisé.

Mutuelle prévoyance = maintien de salaire en cas d'incapacité temporaire de travail – invalidité – décès

Objet : Convention d'adhésion service médecine professionnelle et préventive

Renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du CDG12, pour le suivi médical des agents.

Celle-ci expirant au 31/12/2024 une nouvelle convention est proposée à effet au 01/01/2025 pour une durée de 3 ans.

Objet : Recrutement d'un vacataire pour le recensement de la population

Recensement qui aura lieu du 16/01/2025 au 15/02/2025.

Le recenseur sera chargé, sous l'autorité du coordinateur, tout en veillant à se conformer aux instructions de l'Insee.

- Distribuer et collecter les questionnaires à compléter par les habitants.
- Vérifier, classer, numéroter et comptabiliser les questionnaires recueillis

Objet : Renouvellement licence transport scolaire

Dans le cadre du renouvellement de la licence de transport scolaire auprès de la DREAL, il est demandé de créer une régie de transport et de nommer son directeur.

Monsieur le maire indique qu'il sera le responsable de la régie de transport, en tant qu'exécutif de la collectivité et propose que la secrétaire de mairie soit nommée directrice de ladite régie puisque la DREAL, exige que les fonctions de Directeur ne soient pas exercées par un élu.

La licence est renouvelée jusqu'en octobre 2029.

Questions diverses :

Appartements école

2 appartements à l'école d'Alrance vont faire l'objet d'un changement de fenêtre et volet.
Un devis a été réalisé par l'entreprise Couznet début décembre pour 8 fenêtres et volets en PVC.(11712,00€)

Cet investissement pour les deux logements en location devrait permettre d'augmenter la classification de la performance énergétique obligatoire pour les biens loués.

Nous allons voir si il y a la possibilité de demander des subventions.

Radar pédagogique

Suite à de fortes rafales de vent le radar pédagogique situé à la Capelle a été endommagé.

Nous avons fait une déclaration à l'assurance Groupama et demandé un devis à ElanCité.

Un expert a été mandaté par Groupama et une indemnité de 1476,57 euros nous sera allouée.

Devis ElanCité 2159,46€ moins la vétusté restant a charge de 20% soit 431,89€ et moins la franchise de 251€ soit une indemnité de 1476,57€

Soit une charge pour la commune de 682,89 € (431,89 + 251)

Bien sans maître parcelle D210.

Suite aux intempéries de cet été des infiltrations se sont produites chez les deux voisins. Au niveau du toit de la vieille bâtisse

Nous avons fait appel à l'assistance juridique d'Aveyron ingénierie pour une mise en sécurité du bâtiment. Afin d'évaluer les risques sur cette bâtisse, nous avons fait intervenir l'entreprise CHADI, qui a remis un rapport à Aveyron ingénierie le 20/11/2024. Nous attendons le retour d'Aveyron ingénierie pour établir un arrêté de péril et engager les travaux.

Devis Chadi pour mise en sécurité de 1860€.

Dégâts des eaux à l'école

Un devis a été réalisé par Augé Artino pour la réfection des sols (6650,26€) et un expert passera à l'école le vendredi 20 décembre.

Téléthon 2024

Le Téléthon a rapporté 6514,35 € cette année.

Participation de la commune de 85,65€ pour arrondir à 6600€

Vœux de de la commune le samedi 25 janvier à 14h.

Fin de séance à 23h.